

**EXTRAIT DU PROCES
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Publié le

ID : 033-253306310-20240422-2024_02_19-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

Délibération N° 2024-02-19

Révision du SAGE Estuaire de la Gironde – Choix d'un prestataire pour la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic

Membres en exercice : 17

Membres présents : 04

Suffrages exprimés : 04

Pour : 04

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la commande publique et l'ordonnance n° 2015-899, le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés ;

Vu la délibération de la CLE du SAGE Estuaire en date du 09 décembre 2021 concernant sa révision ;

Vu le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, adopté par le comité de Bassin le 10 mars 2022 ;

Considérant la nécessité que le SAGE révisé soit compatible avec le code de l'Environnement, les réglementations liées et le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ;

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 et le PV du CS du 28/03/2024 ;

Le SMIDDEST a délibéré pour la poursuite de la procédure de révision du SAGE *Estuaire de la Gironde* avec en particulier une mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE par la délibération n°2023-04-40 du 18 Octobre 2023. Une consultation par procédure adaptée a été lancée le 17 janvier 2024 pour la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, dont la clôture était fixée au 15 février 2024 à 12h.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat ayant obtenu la note la plus élevée en regard des critères retenus pour la consultation.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : D'attribuer le marché de « Mise à jour de l'état des lieux du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et diagnostic en vue de sa révision » à la société mandataire CEREG en cotraitance avec la société TANIT pour un montant de base de 82 437,50 € HT. Des options à la proposition de base, pourront être affermies à hauteur de 15 000 € HT supplémentaires ;

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de ce marché.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

La Présidente,

Françoise De ROFFIGNAC

Le secrétaire de séance,

Louis CAVALEIRO


SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE
12 rue de la République - 33390 BLAYE
05.57.42.28.70 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

